



Conseil économique et social

Distr. limitée
16 avril 2021
Français
Original : anglais

Session de 2021

23 juillet 2020-22 juillet 2021

Point 17 de l'ordre du jour

Organisations non gouvernementales

Projet de décision déposé par le Président du Conseil, Munir Akram (Pakistan)

Allongement du délai de présentation des rapports quadriennaux des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil économique et social en 2021

Le Conseil économique et social, rappelant sa résolution 2008/4 du 21 juillet 2008, dans laquelle il a fixé au 1^{er} mai la date limite annuelle de présentation des rapports quadriennaux des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil, sa décision 2020/210 du 18 juin 2020, dans laquelle il a décidé de reporter au 1^{er} juillet 2020 la date limite de présentation des rapports quadriennaux en 2020, et sa décision 2021/214 du 24 février 2021, dans laquelle il a décidé que la reprise de la session de 2021 du Comité chargé des organisations non gouvernementales se tiendrait du 30 août au 3 septembre, du 7 au 10 septembre et le 17 septembre 2021, décide, à titre exceptionnel et sans que cela constitue un précédent, de reporter jusqu'au 1^{er} juillet 2021 la date limite de présentation des rapports quadriennaux des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil.

